

LA NORMALISATION INTERNATIONALE :

ENJEUX, ACTEURS, RELAIS EUROPEENS ET NATIONAUX

(résumé de l'intervention de M. GRAPPIN de l'INRA-SRTAL Poligny lors de l'Assemblée générale de CECALAIT en septembre 1998)

Le Codex Alimentarius, instance internationale, comprenant 161 pays membres élabore, avec l'aide d'experts du monde entier, des définitions et des critères applicables aux denrées alimentaires. Structuré en Comités Mondiaux horizontaux – thématiques- et verticaux –familles de produits-, il étend son domaine d'action à la définition des méthodes d'analyse et à leur méthodologie, à l'assurance qualité, à la sécurité, à la protection de l'environnement et du consommateur. Les « normes mondiales » du Codex servent de référence dans les arbitrages internationaux. Leur élaboration est un processus de longue durée, impliquant les Comités Codex, des laboratoires experts, les laboratoires participant aux essais interlaboratoires de validation, éventuellement l'OMC, les instances nationales de normalisation et de réglementation et enfin les utilisateurs.

Le Codex Alimentarius est une instance internationale dont le rôle est de servir à l'élaboration de définitions, critères et normes applicables aux denrées alimentaires, dans le but de faciliter le commerce mondial et de protéger le consommateur. Structuré en comités horizontaux -dont un comité sur les méthodes d'analyse- et verticaux -dont un comité sur le lait et les produits laitiers-, il initie et coordonne la réflexion et les travaux sur les méthodes d'analyse notamment. Ses relais internationaux et nationaux, principalement les organismes de normalisation reprennent ensuite les normes qu'il adopte. Malgré la durée du processus, le résultat est capital pour les utilisateurs finals des méthodes d'analyse, dans une perspective d'échanges internationaux.

Une instance internationale

Créé en 1962 par la FAO et l'OMS, le Codex Alimentarius compte actuellement 161 pays membres. Il est chargé de guider et promouvoir l'élaboration de définitions et de critères applicables aux aliments, de contribuer à leur harmonisation, de faciliter les échanges internationaux et de protéger le consommateur.

Il est structuré, à la fois :

↳ en huit Comités Codex mondiaux horizontaux sur :

- les principes généraux *
- les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations de denrées alimentaires,
- l'étiquetage alimentaire
- les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
- les résidus de pesticides
- l'hygiène alimentaire,
- les additifs et contaminants,
- les méthodes d'échantillonnage et d'analyse (CCMAS)

* présidé par la France

↳ en près d'une quinzaine de Comités mondiaux verticaux, par types de produits, par exemple les produits chocolatiers, les huiles et graisses ou encore le lait et les produits laitiers. Seuls six d'entre eux sont réellement actifs, à ce jour.

↳ en Comités Régionaux de Coordination, par zones géographiques. Mais ce niveau est totalement en sommeil à l'heure actuelle.

Un Comité comme le CCMAS interviendra par exemple pour :

- définir les critères appropriés pour les méthodes Codex d'échantillonnage et d'analyse,
- assurer la coordination entre le Codex et d'autres organismes pour ces méthodes ou pour l'assurance qualité des laboratoires,
- examiner, amender et adopter les méthodes proposées par les Comités Codex Produits

* LES DOMAINES D'INTERVENTION DU CODEX

Ils concernent :

- la définition et l'élaboration de méthodes d'analyse physico-chimiques et microbiologiques,
- la définition de la méthodologie, à savoir la terminologie à utiliser, le principe d'essais interlaboratoires, les caractéristiques analytiques,
- l'assurance qualité,
- la sécurité, la protection de l'environnement...

Le Codex attribue également un statut de type I, II, III ou IV aux méthodes qu'il adopte.

Le type I concerne les méthodes "définition", telles que la méthode Kjeldahl. Le type II s'adresse aux méthodes de référence, éprouvées et validées par essais interlaboratoires. Le type III désigne des méthodes alternatives, indirectes, mais également éprouvées et validées par essais interlaboratoires. Le type IV, enfin s'intéresse aux méthodes "provisoires" dont les performances analytiques sont encore mal connues.

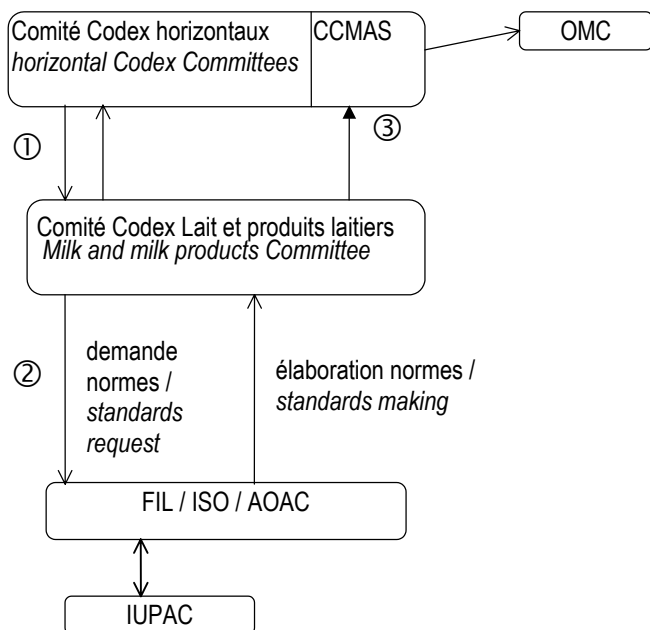
Il faut cependant se souvenir que le Codex n'a pas d'expertise en tant que tel. Ce sont les Etats membres qui siègent aux Comités. L'étude de méthodes, l'élaboration de normes suppose donc de faire appel à différents organismes acteurs, experts internationaux reconnus, selon le cheminement qui sera décrit plus loin, ci-dessous. La mise en oeuvre réelle suppose, elle, une reprise des textes édictés par des relais internationaux puis nationaux.

*** LES ACTEURS ET LES RELAIS DE LA NORMALISATION**

Ils sont cités dans le tableau 1 ci-dessous
 tableau 1 : organismes chargés de l'élaboration des normes
 table 1 : organizations producing standards

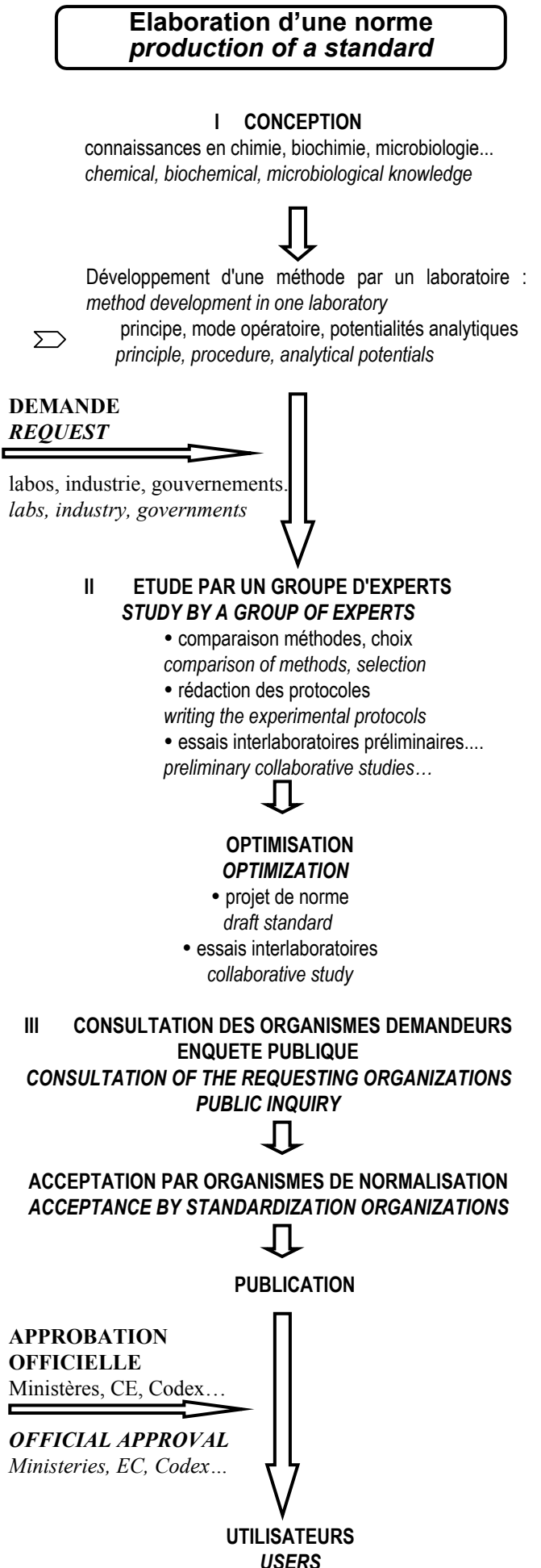
NIVEAU / LEVEL	ORGANISMES / ORGANIZATIONS	DOCUMENTS EMIS / DOCUMENTS ISSUED
INTERNATIONAL	FIL / IDF	normes FIL / IDF standards
	ISO	normes ISO / ISO standards
	AOAC International	"Final Action"
COMMUNAUTAIRE / EC	CEN	normes CEN / CEN standards
	experts chimistes ou vétérinaires pour la CE / chemical or veterinary experts for the EC	Directives JOCE / Official Journal EC directives
NATIONAL	AFNOR	normes NF / French standard
	CG d'UMA CST / scientific, technical and harmonization commissions	textes au JO / French Official Journal texts

Compte-tenu des acteurs et relais impliqués ci-dessus, une norme Codex suit le circuit ci-dessous



Depuis la création de l'OMC en 1994, les textes émis par le Codex ont un rôle d'arbitrage international, par exemple en cas de conflit par rapport à certaines législations nationales...Ce qui renforce considérablement l'importance de l'institution et des textes qu'elle élabore !

En le détaillant davantage, le processus d'élaboration d'une norme (partie centrale du schéma précédent) peut se décrire selon le schéma ci-dessous.



Celui-ci reprend l'ensemble du cheminement conduisant de la conception d'une méthode d'analyse à son utilisation en tant que méthode normalisée et tient compte de l'intervention de l'ensemble des acteurs internationaux et nationaux.

Rappelons que pour être ainsi adoptée en tant que norme, la méthode proposée ne doit, en aucun cas, faire appel à un appareil de marque définie

Un tel cheminement est, à l'évidence, un processus de longue haleine. Et ce d'autant plus que l'activité de normalisation, généralement considérée comme ingrate par le monde scientifique, souffre d'un problème crucial de volontariat !

Il reste que l'importance stratégique du Codex vis à vis de l'industrie alimentaire, mais aussi des consommateurs impose aux instances politiques et industrielles de ne pas s'en désintéresser.**

*** La dernière session du Comité des principes généraux qui s'est tenue à Paris en septembre 1998 a ainsi été inaugurée et conclue par deux membres du gouvernement français.*

➤ A voir aussi sur le rôle du Codex un article paru récemment dans RIA, n° 585 de Novembre 1998, p 32-34

Liste des abréviations

AFNOR : Association Française de Normalisation
AOAC : Association of Official Analytical Chemists
CCMAS : Codex Committee on Methods, Analysis and Sampling
CE : Communauté Européenne
CEN : Comité Européen de Normalisation
CG d'UMA : Commission Générale d'Harmonisation des Méthodes d'analyse
CST : Commission Scientifique et Technique
FAO : Food and Agricultural Organization
FIL : Fédération Internationale de Laiterie = IDF : International Dairy Federation
ISO : International Standardization Organization
IUPAC : International Union of Pure and Applied Chemistry
JOCE : Journal Officiel des Communautés Européennes
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMC : Organisation mondiale du Commerce
OMS : Organisation Mondiale de la Santé

